Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL23-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n°23	Conseil Municipal du Lundi 06 octobre 2025
Service Éducation	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2026

Rapporteur : Madame Nathalie TILLIER, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et périodicité des paiements

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Vu la Commission Municipale N° 1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » en date du 9 septembre 2025,

Considérant que l'organisme OXYJEUNES VOYAGES d'Arras a été retenu lors du marché d'appel d'offre, le séjour se déroulera du **8 au 13 mars 2026** sur 1 ou 2 chalets en Haute-Savoie, à savoir, « Les Cyclamens » » et/ou « Le soleil couchant », en fonction de la répartition des effectifs.

Considérant que sur proposition de la Commission N° 1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer », réunie le 9 septembre 2025, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en plusieurs échéances mensuelles sur le site « Myperischool » ou au Service Éducation-Jeunesse à compter du mois de novembre 2025.

Tarifs du séjour par famille :

364 € par enfant Étaplois, (8 X 45,5 €)
240 € par enfant Étaplois dont le quotient familial est inférieur à 617 € - dernière attestation paiement de la CAF, (8 X 30 €)
672 € par enfant extérieur, (8 X 84 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des participations des familles, ci-dessus
- d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2025 et 2026.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

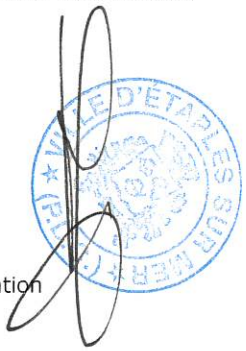

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.